

LEVIS, NOVEMBRE, 1913.

VOL. XIX---No. II

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet
is mihi non civis sed peregrinus erit.



LEVIS
PIERRE. GEORGES ROY
EDITEUR-PROPRIETAIRE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS-NOVEMBRE- 1913 No. 11

Trois lettres inédites de l'abbé Gazelle

Il a été question déjà de l'abbé Pierre Gazelle dans le " Bulletin des Recherches Historiques " aux volumes V, pp. 187, 224, 344 ; VI, p. 255 ; VII, p. 185.

Quant au docteur Badelard, le correspondant de l'abbé Gazelle, on trouvera des renseignements sur lui dans le " Bulletin des Recherches Historiques ; " aux volumes I, p. 176 ; II, pp. 27, 45, 73 ; IV, p. 340.

Londres, Torton street, No 92,
Fitzroy square, 13 avril 1797

Monsieur,

J'ai tout lieu de craindre que la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en janvier dernier ait été une de celles volées au docteur Longmoore qui avait bien voulu s'en charger. En cas qu'elle ait été perdue, celle-ci y suppléera. Je vous y remerciais de toutes les honnêtetés et marques d'amitié dont vous m'avez comblé pendant mon séjour à Québec et dont le souvenir me sera toujours d'autant plus précieux qu'elles

ont constamment porté ce caractère de vérité et de sincérité qui en fait le prix ; et vous savez que ce qui est le prix n'est pas commun. Je vous témoignais aussi mes remerciements pour les compliments que vous m'avez fait faire par les SS. de l'Hôpital-Général, et je me promettais de vous faire un reproche sur ce qu'elles me rappelaient de votre part la promesse que j'avais faite de vous écrire, comme si j'étais homme à manquer de parole, ou comme si j'étais capable d'oublier quelqu'un qui m'ait donné autant que vous, Monsieur, si fort sujet de me ressouvenir de lui avec bien du plaisir et de la reconnaissance. Je vous priais et vous prie de présenter mes compliments respectueux à M. et Mme Panet. Chaque fois que j'avais l'honneur de vous voir vous commenciez par me dire : votre santé d'abord. Comme il me semble que je suis, en écrivant celle-ci, dans un de ces agréables moments de conversation avec vous, et que d'ailleurs vous êtes médecin, par conséquent plus en droit qu'un autre de faire cette question, il faut y répondre. Je me porte passablement depuis deux mois, à part le rhume qui est épidémique dans ce pays. Je me crois redevable de la santé médiocre dont je jouis à l'habitude de boire tous les jours, depuis environ deux mois et demi, un peu de vin. Je dis un peu car il coûte trop cher pour pouvoir 'mettre les coudes sur la table.' Depuis le 24 7 bre, jour de mon arrivée à Londres, jusqu'au mois de février, j'ai été habituellement mal portant. Eruptions d'humeurs, gros rhumes, douleurs rhumatismales, engelures, points de côté, se succédaient les uns aux autres ou venaient plusieurs ensemble. J'ai gardé plus de trois semaines un point sous la mamelle gauche. Il a fallu

de toute nécessité prendre pour la première fois de ma vie le gilet de flanelle sur la peau, ce qui m'a beaucoup soulagé. Je continue à le porter. Il paraît nécessaire dans ce climat que les Anglais eux-mêmes nés à Londres s'accordent à regarder comme mauvais. A combien plus forte raison doit-il l'être pour des étrangers surtout à l'époque où il faut acheter l'air du pays. Il est certainement le pire de tous ceux où j'ai vécu. J'ai été obligé d'y être habillé le double de ce que j'étais à Québec ayant été obligé de porter habituellement deux gilets, habit et redingote, excepté hier, le seul jour un peu chaud que j'ai senti jusqu'à présent.

Il me semble que vous me demandez après les nouvelles de ma santé celle de ma situation. A cela je dois répondre bien, quand je la compare à celle des autres émigrés dont les neuf dixièmes et plus sont bien plus à plaindre que moi. On compte 400 à 500 ecclésiastiques qui se passent des secours du gouvernement qui sont de 35 shellings par mois mais plus de cinq mille y sont réduits. Je m'y suis fait inscrire par précaution il y a un mois, mais je n'en ai pas encore profité. Je peux m'en passer pour plusieurs mois encore, et j'espère surtout avec le temps, avoir les moyens de n'y avoir jamais recours. Je vous parlais dans ma dernière de la manière pleine d'honnêteté dont milord m'avait fait des offres à Portsmouth. Il me les a réitérées à Londres il y a quatre mois et je les ai accepté étant alors dans le cas. J'ai l'honneur de dîner quelques fois chez lui. Je me suis trouvé logé le 29 7 bre à deux ou trois minutes de la maison qu'il a louée au mois de 9 bre. Deux fois par semaine je donne des leçons à ses

delles, et Milady m'a trouvé pareille occupation chez une dame belle-sœur de son frère outre une autre que j'ai dans le même genre. Ceux des émigrés sont heureux qui ont de pareilles occupations car le grand nombre n'ont que les secours du gouvernement (9200 livres par mois pour les ecclésiastiques et autant ou plus pour les laïcs) et sont dans la misère. La plupart des autres qui gagnent quelque chose s'occupent de métiers mécaniques. Prêtres et nobles exercent toute sorte de métiers (excepté celui de domestique). Un gentilhomme ou un prêtre qui, dans ces circonstances, exerce le métier de tailleur ou de savetier, et j'en connais plusieurs, n'en sont pas moins respectables et en ont peut-être plus de mérite que ceux qui ont des occupations honnêtes en tout temps, et auxquelles ils se livreraient indépendamment de la révolution. Vous aurez appris la fameuse victoire de sir John Jarvis qui avec quinze vaisseaux en a battu vingt-sept espagnols de force supérieure et leur en a pris quatre. Les nouvelles d'Allemagne sur le Rhin n'ont rien d'intéressant, mais celles d'Italie ne sauraient être prises. Les Français sont complètement les maîtres, en ont chassé les Autrichiens et sont en possession des passages qui conduisent dans l'Autriche proprement dite. Ils ont érigé en république à leur mode une partie des états de Venise et de ceux du Pape avec qui ils ont fait la paix, mais une de ces paix bien tristes pour tous les souverains qui ont été forcés de la faire avec eux. Le roi de Sardaigne qui avait les clefs de l'Italie imprenable autrement que par l'or de la trahison a été obligé de leur céder la Savoie, le comté de Nice et ses plus fortes places en Piémont, de licencier ses troupes excepté quelques garnisons,

de recevoir comme sujets fidèles des traîtres, de chasser les émigrés et déportés parmi lesquels étaient grand nombre de ses plus fidèles sujets. Ces nouvelles et les conséquences qui en résultent pour moi ont été certainement ce que j'ai pu apprendre de plus affligeant, et ce qui a été le plus accablant dans toute ma vie. Ainsi le moment de mon arrivée et les premiers mois de mon séjour en Angleterre n'ont pas été à beaucoup près un temps de joie.

On parle beaucoup de paix. Ce seront les Français selon toute apparence qui la dicteront, excepté à l'Angleterre qu'ils n'ont pu entamer, qui a été la seule puissance qui leur a fait le plus de mal, sans en souffrir beaucoup d'eux. Mais elle sera obligée de faire des sacrifices, car vu les énormes dépenses que cette guerre lui a occasionnées, elle aurait à raison de ses finances, bien de la peine à la soutenir seule. Cette paix plus malheureuse pour l'Europe qu'une guerre sanglante sera le fruit et la punition de l'ambition, de la fausse politique et de l'égoïsme des puissances alliées il y a trois ans. L'esprit de modérantisme paraît gagner en France de jour en jour. Le parti des scélérats atroces paraît être tombé sinon entièrement au moins très considérablement. Plusieurs émigrés consumés d'ennui et de misère y sont rentrés. Il est vrai qu'il ne faut qu'un dénonciateur pour faire guillotiner ceux qui auparavant ne se sont pas faits rayer de la liste des émigrés, et que quelques uns de ceux qui avaient pris cette précaution n'en ont pas moins porté leur tête sur l'échafaud. Le nombre de ces derniers est à la vérité très petit, mais quand il n'y en aurait qu'un seul exemple, ce serait assez pour dire qu'il n'y a guère de

sûreté. Les prêtres non émigrés et catholiques qui ont promis soumission aux lois de la République exercent le culte dans quelques églises à Paris, mais cette tolérance n'est pas générale dans toute la France. La liberté de parler et d'imprimer est assez (déchiré).... capitale ainsi qu'on peut le voir par de fréquents extraits des journaux (déchiré).....deux qui ont pour titre L'ECLAIR et la QUOTIDIENNE. En un mot tout le bien et tout le mal qu'on dit à présent de la France sont vrais, mais je ne crois point qu'il y ait encore sûreté, et quand même que la paix se ferait cette année, quand même les émigrés pourraient rentrer, ce que plusieurs espèrent, je ne pense pas qu'il puisse y avoir de plusieurs années une véritable tranquillité et sûreté, et je n'espère ni la restitution des propriétés vendues ni la résurrection des établissements détruits. Ainsi vu le sort de mon pays (où il y a bien moins de (déchiré) qu'à Paris) et celui du Piémont et de l'Italie, il y a apparence que je resterai en Angleterre plus longtemps que je croyais en quittant le Canada. Du reste, qui sait si dans quelques années Paris et la France ne seront pas des endroits où on viendra de plusieurs parties de l'Europe chercher la tranquillité. Je vous prie, si vous le jugez à propos, de communiquer cette lettre à notre ami M. Germain. Je ne peux m'empêcher de la finir par une partie du
qui terminait la précédente. Car
vous m'avez quelquefois parlé de mes
de telle manière que je ne crois pas que celui-ci, qui aura le mérite d'être court, puisse vous être désagréable. Je vous marquais que j'espérais que vous réaliserez bientôt dans un autre, si déjà vous ne l'avez

fait, le titre de votre confesseur que vous me donniez, que la retractation admirable de l'évêque . . . de mon pays, et la conversion du fameux impie La Harpe l'un des défenseurs de la religion maintenant en France me donnaient les meilleures espérances pour vous en avez reçus dans votre jeunesse, qu'il ne serait par conséquent d'un côté de ne pas revenir à la pratique de cette religion sainte, et d'un autre côté d'admirer ceux qui sont morts pour elle et ceux qui dans leur exil souffrent un plus long martyre ; qu'à l'âge où vous êtes, surtout, il ne faut plus différer. Je finissais en vous demandant pardon de la liberté que je prends, par dire que si je suis indigne d'être exaucé dans la prière que je fais à Dieu pour qu'il vous accorde cette grâce, j'espère qu'il exaucera cette chère enfant morte en prédestinée il y a seize mois.

Londres, 3 bre 1797 Clipstone street; no 25
Fitzroy square

Monsieur et cher ami,

J'ai idée que je vous marquais, il y'a 8 à 10 mois, que vous méritiez bien de ma part ce titre d'ami auquel vos politesses en tout genre et marques bien sincères et constantes d'attachement pour moi vous avaient acquis un juste droit. A combien plus forte raison depuis quatre mois que j'ai appris que mon passage serait payé pour Québec, si je voulais y retourner, et que c'est à vous, Monsieur, que je suis redevable de cette générosité, à vous qui en ne me l'écrivant point et ne me faisant point savoir que cette offre vient de vous, semblez vouloir ajouter de la délicatesse à un

procédé déjà infiniment délicat par lui-même. Je n'entreprends pas de vous exprimer jusqu'à quel point j'ai été sensible à cet offre pour lequel je vous fais non pas un million de remerciements, mais un seul que ma langue ou ma plume se feront un devoir de répéter en toute occasion, et dont le sentiment restera toujours dans mon cœur. J'espère que vous aurez reçu ma lettre du mois d'août embarquée dans le même vaisseau par lequel on me proposait de partir pour le Canada. J'ajoutais aux remerciements que je vous y faisais, sans avoir encore une certitude parfaite que cet offre me vint de vous, que je ne pensais point à en profiter pour le moment, mais que je n'y renonçais pas entièrement. Je suis encore dans la même disposition. Toute flatterie ou plaisanterie à part, je ne balancerai pas si je savais devoir être utile à votre salut. On me marque de l'Hôpital-Général : "M. B. promet la conversion à condition que vous reviendrez pour cela ! pouvez-vous vous refuser à une si bonne œuvre ! "Oui, si j'en étais sûr, je serais tout prêt, quand même je serais condamné à faire, en allant, un aussi désagréable voyage que mon précédent, condamné à ne voir aucun autre ami que vous en ce pays-là, pas même à l'Hôpital-Général, ce qui serait une terrible privation, condamné à un retour encore aussi malheureux en Europe aussitôt la bonne œuvre faite, et enfin condamné à passer dans un cachot où vous viendriez me voir tout le temps que j'aurais à rester. Votre bon cœur me répondrait de votre prompte conversion, si vous me voyiez enfermé dans une prison étroite et obscure, couché sur de la paille à demie pourrie, rongé de vermine, réduit à un peu de pain

noir moisi et d'eau bourbeuse (c'est là qu'ont été réduits pour cause de religion des gens qui valaient mieux que moi) et qu'on vous dit que je ne serais délivré de cet état qu'au moment où vous reviendriez sincèrement et tout à fait à Dieu. Oui, je me tiendrais assuré de votre conversion dans ce cas-là. Feriez-vous donc plus par motif d'humanité pour moi que vous ne feriez par motif de soin pour votre salut éternel ? Mais c'est assez moraliser. Je termine là mon sermon qui aura au moins le mérite d'être court. Ne soyez pas de mauvaise humeur contre moi en tournant ce feuillet, car je vais parler d'autre chose.

La nouvelle la plus intéressante du moment c'est la mort du roi de Prusse. Une autre que j'ai appris ces jours derniers sur l'état de Rome au mois d'août dernier est vieille en elle-même, mais récente pour moi. On y a découvert à cette époque une conspiration de 3000 jacobins dont quelque uns ont été arrêtés. Toutes les troupes réglées et 8000 honnêtes citoyens ont été mis sous les armes pour garder les ponts, places publiques, châteaux, etc, etc. Les provisions y étaient très chères ; on y craignait la famine ; on n'y mangeait plus d'autre viande que de vache, encore espérait-on en avoir que pour deux mois de plus. Le gouvernement avait été obligé de mettre en circulation du papier et des pièces d'argent qui au lieu d'être d'argent dur comme auparavant ont trois cinquième d'alliage. Les mêmes détails très authentiques ajoutent que ce sont les Français qui ont ainsi dépouillé d'argent, de provisions et de bétails les états du Pape où ils ont des émissaires en grand nombre. Voilà à quoi se termine, en attendant pis, la paix que le Pape atta

qué contre toute justice, et autres souve ains, en Italie surtout, ont été obligés de faire avec les Français. On ne sait pas encore au juste les conditions de la paix faite avec l'empereur. La perte de tous ses états d'Italie et des Pays-Bas paraît hors de doute. Vous aurez appris la nouvelle révolution du 4 7bre à Paris qui a remis la France sous le despotisme Jacobin, et a retardé de plusieurs années (si elle n'a anéanti) un commencement de rétablissement d'ordre qu'on avait raison d'espérer en juin, juillet, août derniers. Espérance ouverte qui se réduisait à peu de choses pour les commencements, à part la tolérance de la religion catholique commune à toutes les autres religions. Espérance cependant consolante en cela et en ce qu'elle promettait avec le temps la réparation lente mais probable d'une grande partie de maux de la France. Quant à ce qui me regardait personnellement, je ne voyais rien qui ne pressât de rentrer de sitôt. Les curés auraient seuls été les plus rapprochés de leur ancienne situation. Vous savez sans doute qu'un tiers du Conseil des 500, un tiers du Conseil des anciens, et 4 des 5 membres du Directoire se renouvellent tous les ans. Le tiers entré dans les deux conseils l'an passé était bon en général, le tiers entré au mois de mai dernier était excellent (le peuple avait enfin connu la nécessité de faire de bons choix), deux des cinq membres du Directoire étaient bons. Encore un an de patience, la majorité du Directoire et la totalité des deux conseils auraient été dans de bons principes ; ils auraient pu faire tout le bien qu'ils auraient voulu. Mais tout a échoué parce qu'ils se sont trop pressés. Un membre du Conseil avait secrètement demandé 300 hommes pour enlever

le Directoire au Luxembourg. Deux heures après il n'était plus temps, les troupes du Directoire investissent la 45 des 500, 2 des Anciens, 2 du Directoire, près de 100 journalistes, arrêtés ou proscrits, les administrations de 50 départements changés, tous les décrets portés depuis le 1er mai annulés, les Jacobins, qui auparavant faisaient la cour aux honnêtes gens, devenus semblables à des démons déchaînés, selon l'expression d'émigrés revenus, tout émigré rentré rayé de la liste des émigrés condamné à sortir de France avant le 19 bre sous peine d'être fusillé, tout émigré rentré non rayé fusillé aussitôt que pris (il y en a eu un jour 8 ensemble à Paris). Tout prêtre émigré rentré condamné à la prison et à une déportation (ainsi que des laïcs punis par d'autres décrets) dans un pays où le climat ne leur promet pas une longue vie, si toutefois on ne les jette à la merci auparavant, comme cela s'est déjà pratiqué, même peine contre les prêtres émigrés qui exercent le culte sans avoir prêté serment de haine à la Royauté. Des nobles toujours restés tranquilles en France dépouillés de leurs biens déclarés émigrés et obligés d'émigrer, sous prétexte qu'ils n'étaient pas restés dans leur département. La duchesse d'Orléans de nouveau dépouillée de ses biens et exilée. Le prince de Craï réduit à la 5ème partie de ce qui lui restait de bien, etc, etc. Voilà les fruits du 2 7bre. Les Jacobins font tout le mal qu'ils peuvent, mais tout celui qu'ils voudraient. Ils ne sont pas sans crainte, car malgré leur union et l'autorité usurpée, ils ne peuvent se dissimuler leur petit nombre comparé à celui des autres. J'ai vu ici différents émigrés les uns revenus de France, les autres qui en sont scr

tis pour la première fois depuis deux mois et demi, entr'autres un jeune homme chargé de 14 coups de sabre rendu à la vie par une bonne femme, ainsi qu'un des fusillés de Quiberon, ressuscité par un chirurgien, bien portant à Londres et qui dit n'avoir rien senti quand on l'a fusillé. Sur 5500 prêtres réfugiés en Angleterre 360 étaient passés en France. Quelques uns, mais peu, sont revenus ; d'autres voudraient en faire autant s'ils le pouvaient ; d'autres sont en prison. Il y a à admirer, surtout dans la Marne et la Flandres dont j'ai vu des émigrés, le zèle des particuliers qui s'exposent en cachant les prêtres proscrits. La situation des émigrés en Angleterre dont je vous ai marqué quelques échantillons, est toujours la même, c'est-à-dire qu'il y a de quoi rire et pleurer en même temps. Car n'est-il pas tragicomique de voir des comtes, des barons, chevaliers, etc, cordonniers, tailleurs, parfumeurs, pâtisseries, etc, etc. Cependant je m'aperçois qu'on peut s'accoutumer à un pareil spectacle qui, plus d'une fois, il y a un an, m'a fait venir les larmes aux yeux. Au reste, d'après ce que j'ai entendu dire, à ceux qui ont le plus voyagé depuis cinq ans, il n'y a aucun pays de l'Europe où les émigrés aient été aussi bien traités et protégés qu'en Angleterre. Ma santé est passable, bien meilleure qu'il y a un an. J'ai eu au mois de..... une espèce d'érésypelle benigne, que j'attribue en partie aux chaleurs excessives que j'ai éprouvé en juillet, pendant un fort joli voyage fait avec toute l'économie et l'agrément possible (deux choses compatibles en Angleterre comme ailleurs quoiqu'on assure le contraire en fait de voyage) par Windsor, Osford, Gloucestre, Monmouth, Bristol, Bath, Salisbury, Kempshot, maison de milord Dorchester, qui

ainsi que Milady est fort content de sa bru et du mariage de son fils aîné quoique fait à leur insu. J'ai souppé chez eux il y a 5 à 6 semaines qu'ils sont venus passer deux jours en ville pour présenter à la cour la jeune dame. Mme Murray, votre voisine à Québec et ma voisine à Londres a eu le malheur de perdre son fils lieutenant de vaisseau. Elle en avait perdu un autre cet hiver. Vous aurez appris la célèbre victoire de lord Duncan qui avec 16 vaisseaux contre 15 hollandais en a pris 9, brûlé 1 et anéanti par là la marine hollandaise. L'Angleterre est fort tranquille, et si les taxes n'y étaient pas si fortes, elle pourrait se moquer du reste de l'univers, dont elle n'a rien à craindre par mer. Faites, s'il vous plaît mes compliments à notre ami M. Germain dont je n'ai reçu aucune nouvelle. Rappelez-moi au souvenir de M. et Mme Panet. Quand mettrons-nous les coudes sur la table ensemble ? Je ne puis, encore une fois, vous témoigner assez ma reconnaissance pour votre générosité à me fournir les moyens d'aller me procurer ce plaisir qui en serait un bien grand pour moi. Je n'y renonce pas entièrement, mais c'est à la Providence, à qui je m'abandonne, à en décider. Car quoique j'aie trouvé anéanti en arrivant en Europe, les sujets d'espérance qui m'y ramenaient, je ne me presse pas pour retourner de but en blanc dans un pays sur l'avenir duquel j'ai des idées sombres. Ce qu'il y a de vrai, c'est que de chagrin que je fusse quand je vous écrivis au mois de janvier l'idée de repasser la mer ne m'était pas venue mais cette idée vous avez tâché d'une manière obligeante de la faire renaître que je ne la rejette pas pour toujours.

(La fin dans la prochaine livraison.)

NOS ARCHIVES EN RUSSIE ^[1]

Est-il vrai qu'il existe en Russie de nombreux documents manuscrits ayant la plus grande valeur pour l'histoire du Canada ?

M. Henry Harrisse, le premier, en 1872, nous a fait connaître, du moins au Canada, qu'il y avait à Saint-Pétersbourg une partie de la correspondance de Mazarin ainsi que le manuscrit d'une histoire quasi-officielle de la marine française, de 1669 à 1700, sous le ministère de M. de Pontchartrain rédigée "(Note pour servir à l'histoire de la Nouvelle France," introduction, IV.)

M. Harrisse tenait ce renseignement de seconde main, car il l'avait puisé, ainsi qu'il le dit lui-même, dans une étude de M. de la Ferrière parue en 1865, et dont nous parlerons plus loin.

En 1874, M. l'abbé Verreau (p. 215 de son rapport) nous a donné les titres de plusieurs pièces manuscrites déposées à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg sans toutefois indiquer ses sources.

Enfin, dans un rapport du député registraire de la province de Québec paru en 1888 (Rapport du secrétaire de la province de Québec pour l'année fiscale 1886-67, pp. 15-16), on a reproduit les notes de M. Harrisse et de l'abbé Verreau en y ajoutant encore, sans dire non plus de qui l'on tenait ces renseignements nouveaux.

Il convient, croyons-nous, d'élucider cette question et de ramener les choses au point.

(1) Voir " Bulletin des Recherches Historiques ", volume III, page 5

La Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg a recueilli en 1805 la collection formée à Paris par un attaché à l'ambassade russe, Pierre Dubrowski, qui, grâce aux troubles révolutionnaires, avait eu la bonne aubaine d'acquérir à vil prix des lots de papiers de la Bastille et une bonne partie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prées, héritière de cabinets de Séguier et de Harlay " (1).

Ces richesses expatriées sont aujourd'hui connues.

La majeure et la plus précieuse partie de la collection Dubrowski a été analysée dès 1832, par M. Léouzon-le-Duc. Voyez " Les manuscrits français conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, " dans " Etudes sur la Russie et le nord de l'Europe. " Paris, s. d., in-12, pp. 289-469 ; voyez aussi du même auteur sur le même sujet : " Journal général de l'instruction publique " (septembre et octobre 1859).

Ce travail fut continué depuis par M. le comte Hector de la Ferrière : " Rapport sur les recherches faites à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg concernant les lettres originales et manuscrits français sortis de France ", dans les " Archives des missions scientifiques, 2e sér., vol. II (1865), pp. 373-433 et vols III et IV. Le travail de M. de la Ferrière a paru ensuite en volume sous le titre : " Deux années de mission à Saint-Pétersbourg ", etc., Paris, 1867.

(1) Voyez L. Delisle, " Le cabinet de la Bibliothèque Nationale, " II, p. 53. Les manuscrits de cette abbaye qui sont à Saint-Pétersbourg proviennent d'un vol commis en 1791.

M. Gustave Bernard fut chargé plus tard, pour le compte du gouvernement, de faire un dépouillement méthodique de la collection Dubrowski. Il compléta les recherches de Léouzon-le-Duc et de la Ferrière, pour toutes les parties du moins qui intéressent la France, et publia ce premier travail dans la "Revue des Sociétés savantes" (5ème édition, IV, (1872). En 1872, il fit paraître dans la même revue le "Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg" (5ème série, I. VI). Ce dernier a été publié à part en 1875. En outre, on conserve à la Bibliothèque nationale de Paris, plusieurs volumes d'extraits et de copies exécutés à Saint-Pétersbourg par cet érudit (N. acq. nos 1231-1250, 4074-4076, 3295, 6001-6013.)

M. Hovyn de la Tranchère, au cours d'un long séjour dans la capitale russe, a enfin transcrit la presque totalité des autographes de la collection Dubrowski, soit pour les archives du ministère des affaires étrangères de France, soit pour M. le duc d'Aumale, soit pour la Bibliothèque de l'Arsenal, soit pour les archives de la ville de Bordeaux. Il en a tiré en outre la matière de deux volumes entièrement composés de documents. "Les dessous de l'histoire, curiosités juridiques, administratives, politiques et littéraires," Paris-Bordeaux, 1886, in-88. D'après ces érudits, la collection Dubrowski, se compose de recueil de chartes et de lettres de rois, princes, ambassadeurs, ministres et autres personnages de marque. La série des pièces qu'elle contient va du moyen-âge aux premières années du XIXe siècle. Elle abonde particulièrement en papiers d'Etat et pièces diploma-

tiques pour la période qui s'étend depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de Louis XIV.

Quelles sont les pièces qui se rattachent au Canada dans cette importante collection ? Elles sont beaucoup moins nombreuses et beaucoup moins importantes qu'on ne l'a pensé tout d'abord.

M. Gustave Bertrand, qui est la plus sûre autorité en l'espèce, nous les indique dans son " Catalogue " paru en 1874.

A la page 145, il cite d'abord sous la cote 43D un " Mémoire du Canada. " C'est un manuscrit, écrit vers 1770, dit-il, et qui contient une histoire de la colonie depuis 1745, avec description.

A la page 206, sous la cote 15D " (Poligraphie, in-folio), il indique :

Trois dialogues (ff 3, 10, 13, 31, 37, 43) entre le maréchal de Saxe et le baron de Dieskau aux Champs-Élysées, en deux exemplaires ; 2. Relation de la prise de Bergopzoom, envoyée à la Reine [f. 21] ; 3. Certificat (original) du maréchal-comte de Munich, donné au baron de Dieskau, avec la copie (56 vo) ; 4. Copie de la lettre du maréchal de Munich au cardinal de Fleuri (f. 48), avec une copie [55 vo]. C'est un manuscrit de 55 feuillets.

A la page 125, sous la cote 116D., sont indiquées les lettres de Harlay, coadjuteur de M. François de Harlay, archevêque de Rouen, son oncle, et agent du clergé dans les années 1649 et 1650. C'est un manuscrit de 218 feuillets.

Voilà pour la collection Dubrowski.

Il existe encore à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg une autre collection qui contient

des manuscrits de provenance française. C'est celle de Jaluski. M. Bertrand l'a soigneusement examinée et il en donne le catalogue en même temps que celui de la collection Dubrowski. C'est dans cette collection Jaluski que se trouvent trois volumes de mémoires faits par ordre de Colbert cottés sous le chiffre 312, p. 66. Un des chapitres de cet ouvrage, où il est question surtout des libertés de l'église gallicane et des pouvoirs de l'église romaine, traite en particulier de "l'Affaire du curé de Québec". Le catalogue de Bertrand, p. 84, indique encore un manuscrit de 46 feuillets cottés sous le numéro 60 (3) contenant des extraits des différents mémoires sur diverses matières prescrites au Conseil du Roi au cours des années 1600-61-62-63.

C'est tout ce que l'on trouve dans cette collection Jaluski.

Le catalogue de M. Bertrand fut publié en 1874, alors que l'abbé Verreau était à Paris, et c'est là que ce dernier a puisé ses renseignements ainsi qu'il est facile de le constater.

Le rapport publié en 1888 par le secrétaire de la province de Québec, après avoir donné les renseignements recueillis par l'abbé Verreau, ajouta que la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg contient aussi une partie des dépêches de Frontenac (p. 15), mais ceci n'est appuyé d'aucune preuve.

Ce rapport dit encore (p. 15), que l'on prétend que des documents contenant une liste de mémoires et de lettres relatifs à l'époque coloniale en Amérique et traitant surtout des dernières années du XVIIIe

siècle se trouvent à Kief. Mais nous n'avons rien pour appuyer ses dires.

Il faut s'en tenir, croyons-nous, sur ce sujet, aux renseignements donnés par M. Bertrand, qui était chargé d'une mission officielle par le gouvernement français. Il y a loin de là aux centaines de liasses précieuses concernant le Canada provenant des achats de Dubrowski, que l'on disait exister en Russie.

J.-EDMOND ROY



La profession de médecin sous l'ancien régime

En 1750, l'intendant Bigot rendit une ordonnance que l'on peut considérer comme le code de la profession de médecine au Canada.

La voici :

“ Sur le compte qui nous a été rendu que malgré les défenses cy-devant faites, plusieurs personnes inconnues venant d'Europe et d'ailleurs s'ingeroient d'exercer la chirurgie, tant dans les villes que dans les campagnes de cette colonie, sans aucune permission, que ces étrangers, dont la capacité n'est point connue, traitent les malades avec peu de soin, ne leur procurent aucun soulagement, débitent de mauvais remèdes qu'ils donnent souvent à contretemps, n'ayant pas toute l'expérience nécessaire.

“ Et estant de la dernière conséquence de pour-

voir à un abus aussi préjudiciable à la conservation des sujets du Roy. Et pour prévenir le mal que l'entêtement de plusieurs pour la nouveauté pourroit causer.

“ Nous avons jugé à propos de faire le présent règlement :

Premièrement :

Nous faisons deffense à tous chirurgiens de vaisseaux venant de France, ou d'ailleurs, ensemble à tous chirurgiens étrangers de quelques nations qu'ils soient, autres que ceux qui sont établis dans les villes de ce païs et dans les côtes, de panser et médicamenter, sous quelque prétexte que ce soit, les malades de ce d. païs, sans au préalable avoir subi un sérieux examen sur l'art de la chirurgie et avoir été jugés capables de l'exercer, ainsi qu'il est dit au second article du présent règlement cy-après ; à peine contre les contrevenants de deux cents livres d'amende applicable aux hôpitaux du gouvernement où la contravention aura été commise, et de confiscation des instruments et remèdes dont ils se trouveront saisis, applicable aux chirurgiens du d. gouvernement, et ce, pour la première fois, et de plus grande peine en cas de récidive.

Secondement :

“ Ceux de cette profession qui voudront l'exercer seront tenus de subir un examen sérieux pardevant le médecin du Roy à Québec, présence du lieutenant général de la prévosté, pour ceux qui voudront s'établir en la d. ville, ceux qui voudront exercer la ditte profession dans les côtes de ce gouvernement

seront examinés par devant le d. médecin, présence d'un des subdélégués de M. l'intendant, duquel examen il sera dressé acte qui constatera la capacité de celui qui se sera présenté, afin qu'il puisse exercer en sûreté ; il en sera de même pour ceux qui voudront exercer la d. profession soit dans les villes de Montréal et Trois-Rivières ou dans les gouvernements de ces villes ; en observant par eux de subir l'examen pardevant le chirurgien du Roy, présence du lieutenant-général de la juridiction, pour ceux qui sont destinés pour la ville, et pardevant le d. chirurgien, présence du subdélégué de M. l'intendant dans les d. villes, à l'égard de ceux qui voudront s'établir dans les costes. Mandons aux lieutenants-généraux des trois villes de cette colonie, au médecin et chirurgiens du Roy et aux subdélégués de M. l'intendant dans les d. villes de tenir la main, chacun en droit soit au présent règlement qui sera lû publié et affiché dans les d. trois villes, et partout ailleurs où besoin sera, à ce que personne ne l'ignore.

“Fait à Québec, le 12 juin 1650.

LA JONQUIERE et BIGOT



RÉPONSE

LA MISSION DE DÉTROIIT SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS (XIX, VIII, p. 252.)—Je crois que la liste suivante des Pères Récollets qui ont desservi la mission de Détroit sous le régime français est à peu près complète :

1701. Etablissement de la mission de Détroit.
1701 à 1706. Père Nicolas Bernardin-Constantin Delhalle.
1706 à 1708. Père Dominique de la Marche.
1708 à 1715. Père Chérubin Deniau,
1715 à 1718. Père Hyacinthe Pelfresne.
1718 à 1722. Père Antoine Delino.
1722 à 1735. Père Bonaventure Léonard.
1735 à 1738. Père Prisque Daniel.
1738 à 1739. Père Francis La Morinie.
1739 à 1754. Le Père Léonard dessert de nouveau la mission quelques mois et est remplacé par le Père Simple Boquet qui prend charge de la mission avec le titre de vicaire-général de l'évêque de Québec jusqu'en 1782.

En 1782, les Récollets abandonnent la mission de Détroit et sont remplacés par des prêtres envoyés par l'évêque de Québec. En cette même année 1782, l'abbé Jean-François Hubert devient curé de Détroit avec le titre de vicaire-général. Il conserva sa charge jusqu'en 1785, époque où il fut nommé évêque de Québec.

L'abbé Louis Payet qui avait été l'assistant de M. Hubert à Détroit le remplaça comme curé, de 1785 à 1786.

De 1786 à 1796 l'abbé Pierre Fréchette, vicaire-

général, est curé de Détroit. C'est le dernier prêtre desservant la mission sous la domination française et sous la juridiction des évêques de Québec. Cette mission tomba sous la juridiction de l'évêque Carroll qui confia la mission du séminaire de Saint-Sulpice, dont l'un des prêtres, M. Lavadoux, devint curé.

R.



BIOGRAPHIE CANADIENNE

LOUIS DE GANNES DE FALAISE—C'était un gentilhomme français beaucoup plus riche en titres de noblesse qu'en ressources pécuniaires. Il était né à Buxeuil, en Poitou, l'an 1666 (Tanguay, DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE I, p. 165), et était arrivé au Canada vers l'âge de vingt ans, en qualité d'enseigne dans les troupes de Sa Majesté. Peu après être débarqué sur les rives du Saint-Laurent, il avait été promu au grade de lieutenant (En 1687, dit Daniel, NOS GLOIRES NATIONALES, p. 282).

Malgré son défaut de fortune qu'il compensait d'ailleurs par bien d'autres avantages, il put sans peine avoir ses entrées libres chez Barbe Denis, veuve du premier seigneur de Contrecoeur, et retirée à Québec avec ses deux enfants, un fils et une fille. Cette femme était de quatorze ans plus vieille que lui, mais une si grande différence d'âge ne les empêcha pas de s'éprendre comme deux jeunes amants et de se marier le 10 novembre 1691.

Le nouveau couple alla ensuite rouvrir les portes fermées de l'ancien manoir de Contrecoeur. Malheu-

reusement, trois ans plus tard, la seigneuresse y mourait, après avoir donné naissance à une seconde fille.

Un peu avant sa mort, elle avait vu son mari procéder à des démarches pour s'assurer la concession de Saint-Denis (Saint-Denis sur Richelieu). L'ayant obtenu sur ces entrefaites (1694), il l'appella de ce nom en souvenir de sa compagne disparue.

M. de Gannes ne tarda pas à quitter Contrecoeur après le décès de son épouse. Il se remaria l'année suivante avec Louise Le Gardeur de Tilly, et, comme il était militaire avant d'être colonisateur, il ne s'occupait plus de ses seigneuries que pour s'en défaire. Il vendait celle de Saint-Denis le 21 mars 1713 (Par devant le notaire Barbel, à Québec), et sa fille, sa copropriétaire, abandonnait également sa part, juste un mois après (Par-devant le notaire Adhémar, à Montréal).

C'est dans les guerres d'Acadie que M. de Gannes comme ses beaux-frères, passa le reste de sa vie. En 1702, il était lieutenant en Acadie, dans la compagnie de Chacornade, pendant que son frère François était capitaine dans la compagnie de Falaize [Daniel, *NOS GLOIRES NATIONALES*, p. 346).

La fille de M. de Gannes, après avoir puisé son instruction à Montréal, entra chez les Ursulines des Trois-Rivières, où elle fut connue sous le nom de Mère Louise de Sainte-Marie.

Les *URSULINES DES TROIS-RIVIÈRES* (I, p. 240) rapportent, d'après les documents officiels, que M. de Gannes, était un officier de mérite, très ardent et très attaché au service militaire.

L'ABBE J.-B.-A. ALLAIRE.

Le COMMANDEUR de RASILLY

De peur de voir disparaître les nombreuses archives léguées par ses ancêtres et conservées dans le trésor du château de Rasily, le marquis de Rasily a écrit l'histoire de sa maison (GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE RASILLY. Touraine, Anjou, Poitou, Laval, imprimerie-librairie Ve A. Goupil, 1903.) Il a voulu non seulement faire revivre le passé glorieux des siens, mais surtout le donner en exemple à ses enfants et petits-enfants pour qu'en apprenant à les connaître ils s'inspirent de leurs vertus et conservent dans leur cœur ce précieux héritage.

Cette famille tire son nom du fief et château de Rasily, dans la paroisse de Beaumont-en-Véron, canton et arrondissement de Chinon (Indre-et Loire). Ce château, berceau de la famille depuis le XI^e siècle, a toujours été transmis de siècle en siècle à l'aîné, qui le possède encore aujourd'hui. Il était déjà fort important lorsque le roi Charles VII autorisa son chambellan, Jean de Rasily, à le fortifier en 1439. Ce château a eu l'honneur de servir d'habitation aux rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Charles VII aimait cette résidence en particulier qui lui donnait toute facilité de se livrer au plaisir de la chasse dans sa garenne de Véron, bordée par les murs du jardin du château.

Le château de Rasily servit aussi de résidence, en 1470, à la reine Marguerite d'Anjou, femme d'Henri IV, lorsque, chassée d'Angleterre par l'usurpation du duc de York, elle vint chercher un refuge en Fran-

ce. Le roi Louis XI l'y défraya, pendant le séjour qu'elle y fit avec son fils le prince de Galles, la fille du duc de Warwick, sa femme et les duchesses de Warwick et de Clarence.

Rasily ne demeura pas longtemps la résidence habituelle des seigneurs de ce nom. Dès 1509, Marie de Vault, veuve de Jehan de Razillé, n'y fit plus que de courts séjours. Peu à peu les bâtiments tombèrent en ruine, faute d'entretien. Et, en 1777, le comte de Rasily fit démolir ce qui restait du vieux château et construisit la maison actuelle qu'il voulait habiter après sa retraite et qui elle-même n'est plus entretenue. Seule la chapelle est demeurée debout avec quelques pans des anciennes fortifications.

Les armes des Rasily sont : de gueules, à trois fleurs de lis d'argent, 2 et 1. Couronne de marquis. Supports : deux auges drapées de gueules.

Dans le beau livre publié par le marquis de Rasily en 1903, on produit des pièces justificatives de 300 ans de noblesse.

Gabriel de Rasily, capitaine et gouverneur de la ville et château de Chinon, eut pour fils François de Rasily, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire et maître-d'hôtel de la reine douairière.

À l'âge de 15 ans, ce dernier avait suivi le duc de Montpensier à la guerre (1560). Gouverneur des villes et château de Loudun en 1583, il fit toutes les guerres contre les Huguenots et rendit Loudun à Henri IV en 1589. Premier conseiller et maître d'hôtel de Louise de Lorraine, reine douairière (1594), il mourut en 1604, laissant huit enfants de son mariage avec dame Catherine de Villiers. C'est la carrière de ses fils Isaac

e: Claude qui nous intéresse surtout à cause des relations qu'ils ont eues avec l'Acadie.

Isaac de Rasily, né au chateaud'Oiseauumelle, paroisse de Roiffé, cantons des Trois-Moutiers (Vienne), en 1587. Reçu chevalier de Malte au prieuré d'Aquitaine, le 6 janvier 1605, commandeur de l'isle Bouchard, le 11 octobre 1621, premier capitaine de la marine de France le 3 décembre 1623, chef d'escadre des vaisseaux du Roi et vice-amiral de ses armées navales le 16 février 1624, lieutenant-général et vice-roi de la Nouvelle-France, le 20 avril 1632, mourut à la Hève en 1636, à l'âge de 49 ans. Il est connu sous le nom de "Commandeur de Rasily", et fut l'un des marins plus célèbres du règne de Louis XIII.

Son frère Claude et lui aidèrent Richelieu, avec la même ardeur et le même talent, à reconstituer la marine de France. Dans un mémoire daté de Pontoise le 26 novembre 1626, Isaac de Rasily développe un remarquable plan d'action que Richelieu s'appropriâ en lui conférant toutefois une partie de l'exécution et qui a été suivi exactement dans tout ce qui fut entrepris au XVIIe siècle pour la marine et les colonies. Ce mémoire se trouve en original à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. L, f. 36, II. Il a été publié par M. Léon Deschamps dans la *Revue de Géographie*, dirigée par M. Ludovic Drapeyron, t. XXIX, juillet-décembre 1886.

Isaac accomplissait ses caravanes à Malte lorsqu'en 1612, son frère aîné, François de Rasily, voulut l'associer à son essai de colonisation à Maragnan, et lui donna dans cette expédition le commandement du troisième navire.

La vie d'Isaac peut se résumer en trois grandes actions.

1. *La guerre contre les Rochelais.*—Pourvu à son retour de Maragnan, d'une commission du roi, il partit le 1er octobre 1621 devant l'île de Ré, à la tête d'une escadre de treize navires, pour faire le siège de la citadelle de Saint-Martin et s'empara de trente navires. Il prit part à tous les combats contre La Rochelle jusqu'à la prise de 1626. C'est pendant cette campagne où il échappa plusieurs fois à la mort comme par miracle qu'il perdit un œil.

2. *Campagnes au Maroc.*—Isaac attachait une grande importance à une action contre le Maroc. Dans un mémoire présenté au ministre, il dit l'urgence pour la sécurité et la fortune de la France de faire cesser les brigandages sur la côte d'Afrique. Les marchands français étaient ruinés par les corsaires qui les faisaient esclaves et ravageaient les côtes de la France. Dix ans de la vie de Rasilly furent employés à combattre les Marocains. Il fit cinq voyages dans leur pays (1619, 1624, 1629, 1630, 1631). Le récit du deuxième voyage est aux archives des affaires étrangères (Maroc, 2ème volume). En 1632 fut imprimé à Paris : *Voyages d'Afrique fait par le commandant du Roy, où sont contenues les navigations des Français, entreprises en 1629 et 1630, sous la conduite de Monsieur le Commandeur de Rasilly, ès côtes occidentales des Royumes de Fez et de Maroc, par Jean Armand, Turc de nation, lequel a eu employ aux dictz voyages-*

3. *Colonie de la Nouvelle-France.*—Dans un mé-

moire au ministre, Rasily proposait comme troisième but d'expédition pour relever le commerce et la marine de France : l'Amérique. Par le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632) les Anglais venaient de remettre le Canada et l'Acadie à la France, et le 20 avril suivant Rasily était nommé lieutenant-général en tout le pays de la Nouvelle-France, dit Canada, terres et côtes circonvoisines, en toute son étendue et par delà tant et si avant qu'il pourrait faire recevoir et reconnaître le nom de France.

Dès le 27 mars 1632 (acte devant Ferrand, notaire) Richelieu traite avec lui des conditions dans lesquelles il irait recevoir ce pays des mains des Anglais et mettre la Compagnie de la Nouvelle-France en possession de Port Royal (Arch. étrangères, Amérique, vol. 4, mémoires et documents, 1592-1660, f. 112-116) Le 12 mai, il reçoit commission pour que les places de Québec, Port-Royal et Cap Breton lui soient remises. Le 19 mai, la Compagnie de la Nouvelle-France concède en toute propriété à Rasily un vaste territoire en Acadie, savoir la rivière et baie Sainte-Croix, douze lieues de large à prendre à l'île Sainte-Croix ou de Monts a hiverné et vingt lieues de profondeur depuis le fort aux Coquilles. On sait comment Rasily partit de France avec 300 hommes le 4 juillet 1632 et se fixa à la Hève après s'être fait rendre Port-Royal par les Anglais.

On conçoit quel jour nouveau jette sur l'établissement fondé par Rasily l'histoire généalogique de sa famille tirée de ses précieuses archives.—J.-Edmond Roy.

Ouvrages publiés par Michel Bibaud

“L’arithmétique en quatre parties, savoir : l’arithmétique vulgaire, l’arithmétique marchande, l’arithmétique scientifique, l’arithmétique curieuse ; suivie d’un précis sur la tenue des livres de comptes.” Imprimé pour l’auteur, par Nahum Mower. Montréal—1819. IV—199 pp. in-12.

“Épître, satires, chansons, épigrammes et autres pièces de vers.” Montréal : Imprimés par Ludger Duvernay, à l’imprimerie de la “Minerve”—1830. 178 pp. in-12. (1)

“L’arithmétique à l’usage des écoles élémentaires du Bas-Canada”, Montréal—1832. 108 pp. in-12.

“Histoire du Canada, sous la domination française.” Montréal : imprimé et publié par John Jones—1837. 370 pp. in-12.

“Histoire du Canada, sous la domination française.” Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Montréal : de l’imprimerie de Lovell et Gibson, rue St. Nicolas—1843. 414 pp. in-8.

“Histoire du Canada et des Canadiens, sous la domination anglaise.” Première édition. Montréal : de l’imprimerie de Lovell et Gibson, rue St. Nicolas—1844. 418 pp. in-8.

[1] Premier recueil de poésie française publié au Canada.

“L’arithmétique à l’usage des écoles élémentaires du Bas-Canada.” Deuxième édition. Montréal—1847. 108 pp. in—12.

“Biographie des sagamos illustrés de l’Amérique Septentrionale.” Montréal—1848. 309 pp. in—8.

“Histoire du Canada et des Canadiens,” sous la domination anglaise. Publié par J. G. Bibaud, M. D. Montréal : La Compagnie d’impression et de publication Lovell—1878. 512 pp. in—8.

N. B. La “Relation d’un voyage à la côte du Nord-Ouest de l’Amérique Septentrionale, dans les années 1820, 11, 12, 13 et 14,” publiée à Montréal, en 1820, par G. Franchère fils, fut aussi écrite par M. Bibaud.



PIERRE-GABRIEL HUOT

M. Pierre-Gabriel Huot, décédé à New-York en septembre 1913, était né à Saint-Roch de Québec en 1828. Il avait été député du comté de Saguenay de 1854 à 1857, puis de 1860 à 1870. Il avait ensuite accepté la charge de directeur de la poste à Québec.

Plusieurs des poésies de M. Huot sont reproduites dans le *Repertoire National*, de Huston. Il était l’auteur de l’*Eloge du Révérend M. Z. Char st, curé de Saint-Roch de Québec*, publié en 1876.

LES MAJORS DE QUEBEC

1. François Prévost, 14 mai 1669.
2. François de Galiffet, 1692.
3. Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, 28 mai 1699.
4. Louis de la Porte de Louvigny, 1703.
5. Jean Bouillet de la Chassaigne, 1716.
6. François Mariauchau D'Esgly, mai 1720.
7. Claude-Michel Bégon, 7 mai 1726.
8. Jean-Baptiste de Saint-Ours D'Eschaillons, avril 1731.
9. Jacques-Hugues Péan de Livaudière, avril 1733.
10. Paul-Joseph LeMoynes, chevalier de Longueuil, 1748.
11. Jean-Baptiste - Nicolas - Roch de Ramezay, 1749.
12. M. Dumas, 27 mai 1757.
13. Louis LeVerrier, 1er janvier 1759.



QUESTION

A part la petite Vie de Catherine Tekakwitha du Père Burton, oblat de Marie Immaculée, existe-t-il une vie, une biographie ou un ouvrage quelconque sur la vierge iroquoise décédée au Sault Saint-Louis le 17 avril 1680 ?

BIBLIO